

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 14 décembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Signature d'une convention avec la Mission Locale d'Avenir Jeunes

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que La Mission Locale Avenir Jeune Pays Basque propose la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour 2009.

La Mission Locale Avenir Jeunes intervient dans toutes les actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Elle accueille les jeunes de la commune à sa permanence installée à l'espace jeunes, tous les vendredis après-midi.

La Commune met à sa disposition un local équipé d'une ligne téléphonique, d'internet, et de mobilier. La convention sera renouvelable par tacite reconduction.

Le CCAS verse à la Mission Locale Avenir Jeunes une subvention de fonctionnement annuelle.

La Mission Locale Avenir Jeunes propose une évaluation annuelle sur l'impact des actions ou des interventions au regard de son utilité sociale ou de l'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyen pour l'année 2009.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :